



## EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE

« Un œil sur Saint Laurent de Mure »  
du 30 mars au 18 avril 2020

Un œil sur Saint Laurent de Mure est une exposition participative qui a lieu au printemps dans un lieu d'exception : la salle du Docteur Sondaz dans la Bâtisse du Bois du Baron.

À cette occasion, les Laurentinois sont invités à photographier leur commune sous un regard différent : lieux insolites, ruelles, espaces naturels, évènements, habitants... autour d'un thème commun.

Pour cette 2ème édition, c'est le thème fédérateur « l'esprit de fête » qui a été retenu ; kermesse, évènements musicaux ou sportifs, 14 juillet, illuminations... une invitation à se remémorer les moments partagés !

Afin d'alimenter cette exposition participative, la Ville lance à un « appel à talents » du 17 juin 2019 au 2 mars 2020 à tous les habitants afin de présenter une ou plusieurs photographies originales en lien avec la thématique. Une sélection aura lieu début mars par la commission « action culturelle », composé d'élus.

Les photographies retenues seront exposées de façon anonyme dans la salle Dr SONDAZ, du 30 mars au 18 avril 2020, dans le cadre de l'exposition « un œil sur Saint Laurent de Mure ».

Durant l'exposition, la commission culturelle, le public et les enfants seront invités à voter pour leur lauréat. Une remise des prix sera organisée à cette occasion, à la fin de l'exposition.

Le gagnant de chaque catégorie verra son œuvre réimprimée en grand format et affichée dans un bâtiment communal ouvert à tous.

### Calendrier :

<b>Du 17 juin 2019 au 2 mars 2020</b>	Appel à talents
<b>Du 17 février au 2 mars 2020</b>	Dépôt des photos au service culture
<b>Début mars 2020</b>	Sélection des photographies et réponse aux candidats
<b>Avant 20 mars</b>	Impression et réception des photographies sélectionnées
<b>Du 30 mars au 18 avril 2020</b>	Exposition photographie « un œil sur St Laurent » Vote de trois lauréats par le public, enfants et commission culturelle
<b>Fin de l'exposition (date à définir)</b>	Temps officiel : remise des prix
<b>Mai 2020</b>	Exposition des 3 lauréats / bâtiment communal

## **Règlement de participation « appel à talents » :**

### **Article 1 :**

Chaque participant peut présenter trois photographies sur support papier (qualité photo) ou format numérique. Les participants sont libres de proposer des images en noir et blanc, sépia, ou couleurs, argentique ou numérique. Les montages sont aussi autorisés, à condition qu'ils soient accompagnés de la prise de vue originale (au format ordinaire). Les photos doivent comporter au dos un titre et les coordonnées du participant (nom, prénom, adresse postale et/ou électronique, téléphone). Le format de la photo est libre, dans la limite de 40 x 60 cm. Les encadrements sous verre, les impressions sur tableau, plaque PVC ou alu seront acceptés. La localisation précise de la photo devra être indiquée, une légende pourra l'accompagner.

### **Article 2 :**

Les photographies présentées doivent être l'entière réalisation de l'auteur (développement excepté) qui doit en posséder les droits. La Mairie se réserve un droit de vérification en cas de litige sur l'identité de l'auteur d'une œuvre présentée. De même, l'auteur s'engage à ce que ses photographies soient libres de droits artistiques ou autres, et accepte, le cas échéant, de fournir à la Mairie une copie numérique. Il devra aussi accepter la reproduction et la parution de ses œuvres, ainsi que la citation de ses nom et prénom, notamment dans la presse et sur les supports de communication municipale.

### **Article 3 :**

Les envois (ou dépôts) des photos devront parvenir au service culture entre le 17 février et le 2 mars 2020

Envoi postal : Mairie de Saint Laurent de Mure  
Service CULTURE  
2 route d'Heyrieux  
69720 SAINT LAURENT DE MURE

Envoi par mail : [culture@saintlaurentdemure.org](mailto:culture@saintlaurentdemure.org), avec en objet « Expo un œil sur St Laurent »

Dépôt : GUICHET UNIQUE  
Bâtisse du Bois du Baron  
7 rue des Docteurs Vacher  
69720 SAINT LAURENT DE MURE

Horaires : Mardi et mercredi 8 h 15 / 12 h et 13 h 30 / 17 h 30, et jeudi 13 h 30 / 18 h. Date limite des envois ou dépôts : Lundi 2 mars à 17 h 00 (suivant les cas, le cachet de la poste faisant foi).

### **Article 4 :**

Chaque envoi doit être accompagné de la fiche d'inscription réglementaire, selon le modèle joint (voir ci-après).

### **Article 5 :**

La sélection des photographies retenues pour l'exposition se fera début mars par la commission culturelle.

Les photographies seront choisies selon des critères artistiques et techniques.

Les décisions seront sans appel.

Une réponse officielle sera envoyée à tous les candidats à la suite de ce jury.

## **Exposition « Un œil sur Saint Laurent de Mure »**

### **Article 6 :**

Toutes les personnes sélectionnées pour l'exposition devront imprimer leurs photos et les envoyer avant le 20 mars 2020 au service culture (cf : article 3, Mairie ou Guichet unique).

### **Article 7 :**

Les participants sélectionnés pourront imprimer leurs photos au format de leur choix, dans la limite de 40x60 cm. Différents supports seront acceptés : encadrement sous verre, impression tableau, plaque PVC ou alu, bois...

### **Article 8 :**

Tout en prenant soin des épreuves, la Mairie décline toute responsabilité en cas de perte ou dommages éventuels causés aux photographies pendant l'exposition ou le transport. De même, la Mairie ne pourrait être tenue pour responsable si un cas de force majeure l'obligeait à suspendre, modifier ou annuler l'exposition.

### **Article 9 :**

Après l'exposition, les photographies seront à retirer sur rendez-vous au GUICHET UNIQUE, dans la Bâtisse du Bois du Baron, courant avril ou mai 2020.

## FICHE D'INSCRIPTION

(à joindre à votre envoi)

Nom (ou nom de l'enseignant responsable) :

Prénom :

Adresse :

Tél :

E-mail :

Date de naissance (obligatoire pour les mineurs) :

Déclare participer à l'exposition photographique « Un œil sur Saint Laurent de Mure », organisée par la Mairie, et avoir pris connaissance du règlement du concours et en respecter toutes les clauses sans restriction.

Atteste en outre que les photographies sont de son entière réalisation.

Concernant le droit à l'image, reconnaît que la Mairie se dégage de toute responsabilité.

Photographie(s) présentée(s) :

Titre 1 :

Lieu de la prise de vue :

Titre 2 :

Lieu de la prise de vue :

Titre 3 :

Lieu de la prise de vue :

Titre 4 :

Lieu de la prise de vue :

A ....., le ...../...../.....,

Signature (pour les participants mineurs, signature des parents ou du responsable obligatoire)

Si vous avez des idées de thèmes pour une prochaine édition, merci de les indiquer :

Merci pour votre participation